



CAMIEG

« MON PSY SANTÉ »

La santé mentale constitue l'un des enjeux majeurs de santé publique de notre époque et sa prise en charge une priorité des pouvoirs publics.

Les Assises de la santé mentale et de la psychiatrie, qui se sont déroulées fin septembre 2021, ont construit une offre de santé avec la prise en charge pour l'ensemble de la population de séances de psychologue en ville.

Ce dispositif s'adresse à tous, à partir de l'âge de 3 ans. Toutes personnes présentant des troubles, psychiques d'intensité légère à modérée, ainsi que leurs familles, sont concernées par cette mesure.

Les objectifs poursuivis de ce dispositif sont les suivants :

- Améliorer la santé mentale de la population
- Faire bénéficier les patients de séances remboursées chez le psychologue
- Mettre à disposition un annuaire de psychologues partenaires présents sur le territoire national

Le nombre de séances réalisé sera adapté aux besoins du patient, dans une limite de 8 séances, et sur une tarification unique de :

- 40 € pour une première séance permettant la réalisation du bilan initial
- 30 € pour les séances de suivi (sept au maximum)

Seules les séances réalisées dans le cadre du dispositif national sont concernées. Elles feront l'objet d'une prise de rendez-vous initiale chez votre médecin traitant, qui lui seul pourra ensuite vous orienter en fonction des troubles vers un psychologue dans le cadre du dispositif ou bien vers un autre type de prise en charge.

Mon Psy Santé ne vous laissera aucun reste à charge puisque La Camieg interviendra à hauteur de 60 % et les 40 % restant seront couverts par votre Mutuelle.

N'hésitez pas à consulter les fiches et les guides pratiques sur notre site : www.fnem-fo.org

Pour toute demande d'information, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre représentant local FO

